



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 48419

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite soumettre à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité le cas d'un patient qui souhaite garder l'anonymat lors d'une consultation chez un professionnel de santé dont la spécialité est évocatrice de la pathologie soignée (vénérologue, diabétologue, cancérologue...). Lors de la télétransmission des feuilles de soins électroniques, son identité est diffusée, et ce sans son autorisation expresse. Il lui demande si le praticien peut alors voir sa responsabilité engagée pour non-respect du secret médical.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48419

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3890